



Adoption du rapport des députées Stella DUPONT et Valérie OPPELT



[Lien](#) de la vidéo de la réunion



[Le rapport](#)



[Le communiqué de presse](#)
des députées

La Commission des Affaires économiques et la Commission des Finances de l'Assemblée nationale ont adopté le 24 juillet le rapport des députées Stella DUPONT (Maine-et-Loire) et Valérie OPPELT (Loire-Atlantique), rapporteuses de la mission d'information sur les Chambres de commerce et d'industrie (CCI).

Plusieurs recommandations et observations de ce rapport mériteront d'être mises en valeur à l'occasion des prochains débats sur le PLF 2019 et le projet de loi PACTE.

Soutien des associations nationales d'élus locaux aux CCI



En réaction aux annonces de réduction drastique des ressources des CCI, les représentants des collectivités du bloc local (intercommunalités, communes, petites villes, maires ruraux...) ont apporté officiellement leur soutien au réseau :

- **l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)**, présidée par Jean-Luc RIGAUT, a exprimé ses inquiétudes, dans un [communiqué](#) publié le 13 juillet dernier, « sur l'avenir du maillage des établissements consulaires dans les territoires et l'accompagnement de proximité qu'ils apportent aux TPE-PME. » L'AdCF invite également les intercommunalités adhérentes à se mobiliser en faveur du réseau consulaire ;
- **l'Association des Maires de France et présidents d'intercommunalités (AMF)**, présidée par François BAROIN, a publié le 17 juillet dernier un [communiqué](#), et « appelle à une pause dans les coupes budgétaires imposées aux chambres de commerce ». Ce communiqué a été relayé dans [un article de Maire-Info invitant les élus locaux à signer le manifeste de soutien](#) élaboré par CCI France ainsi que dans [un article Localtis](#) ;
- **l'Association des Petites Villes de France (APVF)**, présidée par Christophe BOUILLON, a signé le manifeste de soutien à l'action des CCI ;
- **l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)**, présidée par Vanik BERBERIAN, a relayé [la tribune du Président de CCI France](#) lors de la Conférence nationale des territoires.

France urbaine a par ailleurs adressé un courrier au Premier ministre, cosigné avec l'association des CCI métropolitaines.



Les CCI sont invitées à poursuivre tout au long du mois de septembre l'opération de signatures du manifeste par les parlementaires et les élus locaux.

[Le manifeste est désormais en ligne sur cci.fr.](#)

Éléments de réponse à l'argumentaire du Gouvernement pour les députés LaRem

Début juillet, nous avons porté à votre connaissance [des éléments de langage](#) que le Gouvernement a adressé aux députés de La République en Marche afin de tenter de justifier le non-respect de l'engagement de stabilité des ressources des CCI jusqu'à la fin de la mandature.

Les instances de CCI France ont souhaité que [des éléments de réponse](#) à cette argumentation puissent être diffusés au réseau : ils seront utiles lors des futurs entretiens et correspondances avec les députés de la majorité. Ces éléments de réponse ont été préparés avec le concours volontaire des CCI de Nice et de Nantes-Saint-Nazaire.

Kit d'analyse du projet de loi PACTE

Le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (dit PACTE) sera examiné à partir du mois de septembre par le Parlement. Dans cette perspective, CCI France a élaboré un **kit d'analyse** des principales dispositions impactant les CCI et les entreprises ressortissantes. Ce document devrait permettre de **répondre aux sollicitations** des parlementaires qui sont nombreux à souhaiter recueillir l'avis des CCI sur ce projet de loi.



[Le Kit](#)

Le kit de présentation du projet de loi PACTE mis à la disposition du réseau :

- Une fiche d'éléments de langage généraux sur le projet de loi, destinés aux élus dans la perspective de leurs échanges avec les parlementaires ;
- Des fiches de présentation et d'analyse des principaux articles impactant les CCI et leurs ressortissants ;
- Les résultats du sondage « La grande consultation des entrepreneurs » réalisée par « opinionway » pour CCI France, La Tribune et Europe 1 de Juin 2018, relatif au projet de loi PACTE.

Ce kit ne contient pas de propositions d'amendements, ceux-ci étant en cours d'élaboration dans le cadre des travaux tripartites (Etat, CCI, Parlement) pilotés par François WERNER.



ACTUALITE DU RESEAU DES CCI

 **Courrier de Bruno LEMAIRE adressé à tous les Présidents de CCI après son intervention lors de l'Assemblée générale extraordinaire de CCI France du 10 juillet**



[Le courrier](#)

 **Rapport de l'IGF/CGE/CGEFI : Revue des missions et scénarios d'évolution des chambres de commerce et d'industrie et des chambres des métiers et de l'artisanat**



[Le rapport](#)

Les ministres de l'économie et des finances et de l'action et des comptes publics ont demandé à l'IGF, au CGEIET et au CGéfi d'identifier les missions prioritaires des chambres justifiant un financement par de la taxe affectée et de faire des propositions concourant à l'amélioration de l'exercice de leurs missions, de la gouvernance et de leur mode de financement.

CCI de France lu dans les médias

- [Recueil](#) des articles de presse suite à l'intervention du Ministre de l'économie et des Finances, Bruno Le Maire, lors l'Assemblée générale extraordinaire de CCI France du 10 juillet.
- [Article de l'IFRAP](#) du 27 juillet : « Loi Pacte : La mutation des CCI en question »

La grande consultation des entrepreneurs – 31ème vague de juillet



Un niveau d'optimisme à la hausse, un état d'esprit actuel très positif et au plus haut, les dirigeants d'entreprise manifestent qu'ils ont clairement le moral en ce mois de juillet.

[L'intégralité des résultats](#)

ACTUALITE GOUVERNEMENTALE

Rapport Comité action publique 2022 - 20 juillet

Le rapport du Comité action publique 2022, commandé fin septembre dernier par le Gouvernement, a été publié le 20 juillet par le syndicat Solidaires-Finances publiques. On retrouve ainsi en proposition n°22 intitulée « Faire payer directement l'usager de certains services publics », la réforme des CCI, des CMA et de Business France : *« La proposition est de fonder uniquement le financement des structures d'accompagnement des entreprises sur la tarification de leurs prestations (en réduisant sur 5 ans le financement par taxe affectée des CCI/CMA) et de réduire la subvention de Business France sur la même période aux montants nécessaires pour assurer leurs missions de service public ».*



[Le rapport](#)

Un pacte pour faciliter l'engagement des entreprises dans les quartiers « politique de la ville »

Jacques MÉZARD, ministre de la Cohésion des territoires et Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat auprès du ministre, ont réuni le 11 juillet des acteurs engagés pour les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville (QPV) : des collectivités, des associations mais aussi des entreprises. Le Gouvernement souhaite développer le développement d'une responsabilité sociale et territoriale du monde économique. Les entreprises présentes se sont vues proposées la signature du paQte (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises). Elles prendront des engagements concrets, évalués et réciproques avec l'Etat en faveur des habitants des QPV sur la découverte de l'entrepreneuriat et des métiers, la formation, le recrutement et la politique d'achats responsables.

[Le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises](#)

Absorption de l'Agence France Entrepreneurs par Bpifrance

L'Agence France Entrepreneur (AFE) sera reprise par la banque publique d'investissement Bpifrance, qui se verra ainsi chargée de coordonner l'entrepreneuriat dans les quartiers. L'annonce a été confirmée par Emmanuel Macron qui recevait une centaine de patrons à l'Elysée le 17 juillet, en présence du président de CCI France : « Je ne vois pas pourquoi on aurait un instrument très efficace, au cœur de nos priorités, parce qu'il finance des startups, et un autre instrument périphérique, moins clair, plus approximatif, sous prétexte qu'il finance l'entrepreneuriat des quartiers. » L'intégration se fera au 1er janvier 2019. Des questions restent en suspens sur les liens avec le guichet unique électronique de la création d'entreprise voulu par le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, dans son projet de loi Pacte.



ACTUALITE PARLEMENTAIRE

Questions posées au gouvernement suite à l'action de sensibilisation menée depuis le 12 juin par les CCI auprès des parlementaires

- [111 questions](#) écrites relatives à la situation financière des CCI et au non-respect de l'engagement gouvernemental sur la stabilité de la TFC ont été déposées au Parlement.
- [Question](#) d'actualité posée le 19 juillet par le sénateur Arnaud BAZIN (Val-d'Oise - Les Républicains) relative aux CCI et leur lien avec le territoire



Réunion décentralisée de la commission des affaires économiques à la CCI de Nantes-Saint Nazaire– 12 juillet



[Le compte-rendu](#)



La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a organisé une réunion décentralisée à la CCI de Nantes-Saint-Nazaire. Elle a procédé à la tenue d'une table ronde sur le projet de loi (PACTE), avec la participation de M. Yann TRICHARD, président de la CCI de Nantes–Saint-Nazaire.

Adoption du projet de loi « liberté de choisir son avenir professionnel » – 1^{er} août

Le projet de loi Avenir professionnel a été adopté définitivement le 1^{er} août par le Parlement. Il réforme l'apprentissage au profit des branches professionnelles, la formation professionnelle avec un compte personnel de formation revisité et l'assurance-chômage. L'échec de la commission mixte paritaire le 16 juillet avait conduit à une seconde lecture du texte à l'Assemblée nationale les 23, 24 et 25 juillet avec un retour quasi intégral au texte issu de la première lecture à l'Assemblée. En conséquence, la commission des affaires sociales du Sénat, réunie le 26 juillet, a adopté une question préalable par laquelle elle a rejeté le texte en mettant en avant le refus de la majorité à l'Assemblée nationale de tenir compte des propositions des sénateurs, notamment en ce qui concerne les régions. Le Sénat a confirmé ce rejet en séance publique le 30 juillet. La lecture définitive a entériné la version de l'Assemblée nationale. Est donc conservée la définition des missions des réseaux consulaires en matière d'apprentissage et de formation professionnelle.

[Texte provisoire de la loi Avenir professionnel](#)

Projet de loi ELAN : les CCI replacées au centre du jeu par les sénateurs– 25 juillet

Le projet de loi ELAN a été adopté par le Sénat en première lecture le 25 juillet dernier, lors d'une séance opposant les sénateurs Martial Bourquin (PS, Doubs) et Rémy Pointereau (LR, Cher) au ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, sur le sujet des CDAC. Alors que les sénateurs ont considéré la réforme des CDAC comme indispensable à la revitalisation des centres-villes, le ministre s'est opposé à cette idée : « Considérer qu'une recomposition des CDAC serait l'alpha et l'oméga de la revitalisation des centres-villes me paraît complètement déconnecté de la réalité. Pour moi ce n'est absolument pas le cœur du sujet ». Les sénateurs ont ainsi adopté plusieurs amendements contre l'avis du gouvernement. Ces amendements reprennent les principes de la proposition de loi sénatoriale portant « Pacte national pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs », pour laquelle CCI France et certaines CCI avaient été auditionnées.

En conséquence, les amendements favorables aux CCI ont été adoptés par le Sénat. La prise en considération du tissu économique dans les décisions d'aménagement commercial est renforcée par la présence d'une personne qualifiée désignée par la chambre de commerce et d'industrie dans les CDAC (Article 54 bis C). La CDAC s'appuiera sur l'expertise des chambres consulaires : « Sans prendre part au vote, les personnalités désignées par la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat présentent la situation du tissu économique dans la zone de chalandise pertinente et l'impact du projet sur ce tissu économique. » Le préfet aura aussi la possibilité de recourir à l'expertise des chambres consulaires « pour la réalisation d'études relatives à l'organisation du tissu économique, commercial et artisanal ou de consommation des terres agricoles ». Le représentant de l'État adresse sa demande au plus tard un mois avant l'examen du dossier par la CDAC.

[Le projet de loi ELAN adopté au Sénat](#)

Rapport de la délégation sénatoriale aux entreprises

La délégation a poursuivi ses déplacements de terrain durant l'année parlementaire 2017-2018. Elle s'est rendue dans quatre départements : la Côte-d'Or en décembre 2017, la Savoie en février 2018, la Creuse en mai 2018 et la Seine-Maritime en juin 2018. Lors de ces déplacements, elle a pu rencontrer le Président Bruno GASTINNE (CCI Savoie) et le Président Gilles BEAUCHOUX (CCI Creuse).

Extraits dans lesquels les CCI sont citées:



[Le rapport](#)

*... De nouveau, il a été dénoncé le fait que cette situation touche toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et donc qu'elle pèse proportionnellement plus lourd sur les plus petites d'entre elles, qui n'ont pas les moyens d'assurer une veille législative et d'intégrer les changements permanents. **À cet égard, plusieurs ont souligné le rôle déterminant des chambres de commerce et d'industrie, en appui aux PME.***

*.....Deuxième sujet bien connu aussi de l'ensemble des acteurs publics et qui a encore une fois émergé : la lourdeur et l'inconstance des obligations administratives. Les entreprises se sentent souvent seules et étouffées sous les règles et les contrôles qui leur sont imposés. Et elles soulignent le fait que les plus petites entreprises ont les plus grandes difficultés à réaliser ne serait-ce que la veille réglementaire, **d'où l'importance de tous les partenaires intermédiaires et notamment les CCI qui accompagnent les chefs d'entreprises.***



COLLECTIVITES TERRITORIALES

Communication sur la politique des territoires en conseil des ministres - 18 juillet

Le ministre de la cohésion des territoires et son secrétaire d'Etat ont présenté le 18 juillet dernier [une communication](#) relative à la politique des territoires. D'après cette communication, l'action du Gouvernement poursuit trois objectifs :

- **l'équité territoriale**, pour donner les mêmes chances de réussite à chacun, quel que soit le territoire où il vit, en particulier dans les quartiers prioritaires, outremer et dans les territoires ruraux enclavés ;

- **le renforcement de pôles intermédiaires, en particulier des villes dites « moyennes »**, qui remplissent un rôle essentiel d'animation et de structuration des territoires ainsi qu'un rôle d'articulation entre métropoles et espaces ruraux ;
- **l'accès aux services essentiels, en particulier le numérique, l'ingénierie et les services au public** : le Gouvernement entend positionner les services de l'Etat en fonction d'appui et de facilitateurs des projets portés par les acteurs locaux.



Publication du rapport du CGET sur la cohésion des territoires

Le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a publié le 12 juillet dernier son premier rapport sur la cohésion des territoires à l'occasion de la troisième Conférence nationale des territoires (CNT). Il établit un état des lieux de la France partagé avec les associations d'élus. Le rapport du CGET montre une forme de déclassement des régions françaises puisque seules deux d'entre elles, l'Île-de-France et Rhône-Alpes figurent parmi les régions les plus riches d'Europe. Travaillée par "les forces de la métropolisation", "rattrapée par les effets de la mondialisation", la France "sort profondément modifiée, d'une crise qui aura duré dix ans". Plutôt qu'une "opposition binaire" entre les métropoles dynamiques et une France périphérique à la traîne, ce sont quatre France qui se distinguent : un "arc nord-est" qui cumule les fragilités sociales, économiques et démographiques, des "franges littorales" à l'inverse portées par un dynamisme économique et démographique, une Île-de-France qui, malgré une croissance solide, peine à attirer de nouveaux habitants, et des territoires ultramarins qui restent marqués par de "puissantes vulnérabilités".

[Le rapport](#)



Lancement de l'appel à candidatures sur la 4^{ème} génération de pôles de compétitivité

Créés en 2004, les pôles de compétitivité entrent dans leur 4^{ème} phase de construction pour la période 2019-2022. Après une concertation au niveau interministériel et avec les Régions, l'appel à candidatures visant à labelliser des pôles de compétitivité vient d'être lancé, le 27 juillet, par Delphine Gény-Stephann, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances. Il amorce une dynamique nouvelle pour réformer le modèle des pôles de compétitivité autour de quatre ambitions : leur donner une ambition européenne ; améliorer la lisibilité du label « Pôle de compétitivité » ; simplifier les modalités de financement des projets collaboratifs ; faire évoluer le financement par l'État du fonctionnement des pôles.

[Date limite des candidatures : 19 octobre prochain.](#)

[L'appel à candidatures](#)



ACTUALITE EUROPEENNE



Le Plan Juncker d'investissement pour l'industrie en Europe atteint ses objectifs

De 2015 à 2018, le plan Juncker a **mobilisé 315 milliards d'euros d'investissements**. L'ambition repose sur **trois objectifs**: **éliminer les obstacles à l'investissement**; **apporter de la visibilité et une assistance technique aux projets d'investissement**; **mieux utiliser les ressources financières**.

Deux grands types de projets sont concernés :

- des **grands projets portant sur un secteur d'avenir** : infrastructures (transport, haut débit, énergie, numérique...), utilisation plus efficace des ressources et énergies renouvelables, fonds d'investissement de long terme, recherche et innovation, éducation ;
- des **projets innovants portés par des petites et moyennes entreprises (PME) ou des entreprises de taille**. Ces projets sont généralement financés via le Fonds européen d'investissement (FEI), filiale de la BEI, qui apporte sa garantie aux banques nationales qui souhaitent prêter à ces entreprises.

L'objectif du plan a été atteint en juillet 2018, reconduit et porté à 500 milliards d'euros pour l'horizon 2020.

Le 15 mars 2018, la France comptait [119 grands projets](#) approuvés au titre du plan d'investissement, pour un total de 50 milliards d'euros levés. A l'échelle de l'UE, ce sont 700 000 PME qui ont bénéficié d'un meilleur accès aux financements.

Le 6 juin, la Commission européenne a présenté une proposition relative au successeur du plan Juncker pour le prochain cadre financier pluriannuel 2021/2027 : le [programme « InvestEU »](#).

[Communiqué de presse de la Commission européenne](#) du 18 juillet 2018

Contacts

Direction des Affaires publiques

Sylvie ALEGRE – s.alegre@ccifrance.fr – ☎ 01.40.69.39.73 – Port. 06.86.16.34.37

Laure PREVOT – l.prevot@ccifrance.fr – ☎ 01.40.69.37.79 – Port. 06.70.18.19.40

Anna CORLAY – a.corlay@ccifrance.fr – ☎ +32 221 891 35 – Port. +32 488 013 446